

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

DOTM

Campagne de tranchées d'évaluation minière des alluvions des criques Latidine et Corail sur la Concession n° 01/80 de "Saint-Elie" - secteurs "Pédral Concession" et "Bénéfice"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SMSE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

NO Consulting - Directeur général représenté par Nicolas OSTORERO

RCS / SIRET

398 522 037 000 58

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 b)	Déboisement de maximum 3,09 ha pour le terrassement des tranchées et le traitement des alluvions.
28 a)	Ouverture de travaux de recherches de mines de moins de 20 000 m ³ avec utilisation directe de l'énergie mécanique fournie par l'action d'une machine.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de 11 tranchées d'évaluation minière sur la concession de "Saint-Elie", à proximité du PER "Pédral", facilement accessibles grâce au réseau de pistes existant.

Les travaux comprennent la réalisation de :

- 11 tranchées d'un linéaire total de 650 m et un volume d'excavation de 19 500 m³ ;
- 1 layon d'accès d'un linéaire total de 4 980 m.

Pour les tranchées, un linéaire de 514 m nécessitera une déforestation préalable sur 33 m de large, soit 1,70 hectares de déforestation.

Pour le layon d'accès, un linéaire de 3 485 m nécessitera une déforestation préalable sur 4 m de large, soit 1.39 hectares de déforestation.

Autant que possible, les tranchées et le layon d'accès sont implantés sur des zones déjà dégradées. La déforestation sera donc limitée autant que possible.

4.2 Objectifs du projet

La Société des Mines de Saint-Elie (SMSE) mène des travaux d'exploration visant à pérenniser l'exploitation minière dans la Concession de "Saint-Elie". Dans ce cadre, la SMSE envisage de réaliser au cours du second semestre 2019 un programme de 11 tranchées d'évaluation minière sur le gîte d'or identifié au sein des alluvions de la Crique Latidine.

Les alluvions de la Crique Latidine ont fait l'objet d'une étude de ressource en 2017 suite à deux campagnes d'exploration mécanisées. La ressource a été estimée entre 15 et 45 kg d'or libre. De cette étude, il ressort que l'enjeu majeur du développement d'un projet d'exploitation alluvionnaire dans le secteur visé consiste en la mise en œuvre d'un système de traitement adapté pour la récupération d'au moins 30% des grains d'or compris dans la tranche granulométrique 125-250 µm.

Pour répondre à la problématique du traitement, augmenter le potentiel de rentabilité, et pérenniser l'exploitation minière dans la concession, la campagne de tranchées d'évaluation minière objet de la présente demande permettra de :

- Préciser le périmètre de la zone minéralisée ;
- Rechercher les extensions amont et aval de la zone minéralisée ;
- Tester le système de récupération des grains d'or compris dans la tranche granulométrique 125-250 µm ;
- Découvrir les éventuels indices de minéralisation primaire présents sous les alluvions (filons aurifères enracinés).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Utilisation de la base vie de la mine de Saint-Elie et des pistes existantes.

Ouverture de 4 980 m de layon de 4 m de largeur, nécessitant 1,39 ha de défrichage, pour permettre le passage et la circulation d'un véhicule pickup 4x4, d'un quad et de deux excavatrices. La préservation des grands arbres sera privilégiée en préférant les ondulations aux lignes droites pour le tracé du layon.

Réalisation de 11 tranchées d'évaluation minière :

- Linéaire total : 650 m / Linéaire moyen : 59 m
- Profondeur de tranchée : 3 m / Largeur de tranchée : 10 m / Section de tranchée : 30 m²
- Volume total d'excavation : 650 m x 30 m² = 19 500 m³
- Largeur des déblais : 13 m / Largeur de platebande pour le traitement des alluvions minéralisées : 10 m
- Largeur totale d'un chantier de tranchée : 13 m de déblais + 10 m de tranchée + 10 m de platebande = 33 m
- Un linéaire de 514 m devra être défriché sur 33 m de large pour la réalisation des tranchées, soit 1,70 ha de déforestation.

L'eau pour le traitement des alluvions proviendra exclusivement des tranchées où la nappe alluviale s'écoulera naturellement après excavation de la couche de graviers minéralisés située entre 2,5 et 3,0 m de profondeur. L'eau de traitement sera systématiquement recyclée en circuit fermé dans les tranchées.

L'équipe chargée de la conduite et du suivi du programme de tranchées sera constituée de 1 chef de chantier (également SST), 2 opérateurs d'excavatrice et 2 manoeuvres.

Le matériel utilisé comprendra 2 excavatrices (pelles hydrauliques), 1 grille de lavage équipée de 2 lances-monitor, 1 motopompe, 1 véhicule pickup 4x4, 1 moto-quad.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Réalisation de 11 tranchées d'évaluation minière selon les étapes suivantes :

- 1) Reconnaissance du cours d'eau dans la plaine alluviale, et implantation de la tranchée dans la partie concave du méandre le plus proche ;
- 2) Balisage et ouverture du layon d'accès sur 4 m de large (linéaire total : 4 980 m) ;
- 3) Déforestation ou rafraichissement de la zone de tranchée sur 33 m de large ;
- 4) Excavation simultanée des limons stériles d'un côté de la tranchée et des graviers minéralisés de l'autre côté de la tranchée ;
- 5) Élévation des graviers minéralisés en tas prêts pour le traitement ;
- 6) Élévation d'une digue de 1 m ceinturant toute la tranchée pour le confinement des eaux de traitement ;
- 7) Installation de la motopompe et de la grille de traitement équipée de lances-monitor ;
- 8) Lavage à la lance-monitor des graviers minéralisés sur la grille de traitement ;
- 9) Décantation des eaux de traitement durant 24 heures ;
- 10) Réhabilitation : rebouchage de la tranchée et aménagement des andains issus de la déforestation de la zone de tranchée.

Caractéristiques des tranchées :

- Linéaire minimum : 44 m / Linéaire maximum : 134 m / Linéaire moyen : 59 m / Linéaire total : 650 m
- Profondeur : 3 m / Largeur : 10 m / Section : 30 m² / Volume total de terrassement : 19 500 m³
- Largeur des déblais : 13 m / Largeur de la platebande pour le traitement des alluvions minéralisées : 10 m
- Largeur totale d'un chantier de tranchée : 13 m de déblais + 10 m de tranchée + 10 m de platebande = 33 m

Traitement d'environ 3 250 m³ de graviers minéralisés : 650 m (linéaire total) x 10 m (largeur des tranchées) x 0,5 m (épaisseur moyenne de la couche de graviers minéralisés).

Durée totale de la campagne de tranchées : 62 jours ouvrés soit environ 2,4 mois.

Volume total d'eau consommé : environ 8 800 m³ (prélèvement dans les tranchées et recyclage en circuit fermé).

Volume total de gazole consommé : 21 210 litres.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Liste des 11 tranchées avec leurs coordonnées prévisionnelles d'implantation :

Identifiant	Coordonnées WGS84 UTM 22N				Azimut (°)	Linéaire (m)
	Début		Fin			
	X	Y	X	Y		
PRJ_Latidine_Tr01	240 895	541 619	240 905	541 563	170	57
PRJ_Latidine_Tr02	241 393	541 657	241 364	541 617	216	50
PRJ_Latidine_Tr03	241 796	541 462	241 794	541 405	182	58
PRJ_Latidine_Tr04	242 290	541 443	242 279	541 399	194	46
PRJ_Latidine_Tr05	242 724	541 300	242 739	541 166	174	134
PRJ_Latidine_Tr06	243 030	541 375	243 057	541 337	145	47
PRJ_Latidine_Tr07	243 259	541 606	243 305	541 567	129	60
PRJ_Latidine_Tr08	243 377	541 907	243 416	541 875	129	50
PRJ_Latidine_Tr09	243 789	542 275	243 828	542 237	134	54
PRJ_Latidine_Tr10	244 201	542 567	244 221	542 521	157	50
PRJ_Latidine_Tr11	244 643	542 805	244 659	542 765	159	44

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DOTM (Déclaration d'Ouverture de Travaux Miniers) selon le décret n°2006-649 du 2 juin 2006

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la concession de "Saint-Elie"	99 km ²
Nombre de tranchées	11
Linéaire total de tranchées	650 m
Linéaire moyen	59 m
Largeur des tranchées	10 m
Profondeur verticale des tranchées	3 m
Volume total de terrassement	19 500 m ³
Surface déforestée	3,09 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Concession de "Saint-Elie"
Commune de Saint-Elie

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Nord-Ouest du territoire de la commune de Saint-Elie, à 8,2 km au NNO du bourg de Saint-Elie.

Pour les coordonnées du projet, voir cartes en annexe.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet réalisé en partie sur des zones d'orpillage historique et clandestin (zones déforestées et sols décapés depuis plusieurs années).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin versant du fleuve Sinnamary.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau pour le traitement des alluvions proviendra exclusivement des tranchées où la nappe alluviale s'écoulera naturellement après excavation de la couche de graviers minéralisés située entre 2,5 et 3,0 m de profondeur. L'eau de traitement sera systématiquement recyclée en circuit fermé dans les tranchées. Aucun prélèvement ne sera réalisé dans les cours d'eau naturels.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau de la nappe alluviale s'écoulera dans les tranchées après excavation de la couche de graviers minéralisés située entre 2,5 et 3,0 m de profondeur. Toutefois, les tranchées n'exéderont pas 140 m de long pour 10 m de large et 3 m de profondeur. Elles ne recouperont aucun cours d'eau naturel. L'eau restera donc confinée dans des tranchées de dimensions modestes et qui seront rebouchées rapidement à la fin des travaux. De plus la nappe affectée est circonscrite dans les plaines alluviales de petits cours d'eau (criques Latidine et Corail de classes 5 et 6).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet entraînant une perturbation faible et temporaire des milieux naturels et des dégradations de faibles importances. Ce projet est localisé dans une zone impactée par l'orpillage historique et clandestin. 11 tranchées nécessitant une déforestation ou un rafraichissement sur 33 m de large. 3,09 ha de déforestation au total. Chasse et pêche strictement interdites aux employés du projet dans la zone de travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ouverture de 4 980 m de layon de 4 m de large (maximum 1,39 ha déforestés), et ouverture de 11 zones de tranchée de 33 m de large et de 650 m linéaires (maximum 1.70 ha déforestés, sur une zone déjà impactée par l'orpaillage historique et clandestin).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRT sur la commune de Saint-Elie.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRN sur la commune de Saint-Elie.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des risques sanitaires par rapport à la qualité des eaux du site et la présence de moustiques vecteurs de maladies (pas de paludisme dans la zone).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne des déplacements : - en voiture depuis Cayenne jusqu'au dégrad Petit-Saut ; - en pirogue pour traverser le lac de Petit-Saut ; - en 4x4 ou quad sur pistes minières entre le lac de Petit-Saut et la zone de projet ; - des déplacements en hélicoptère sont également possibles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation de véhicules (quad, 4x4), d'excavatrices et d'une motopompe. Matériel aux normes UE et éloignement des zones habitées (> 8 km) permettent de garantir un impact très réduit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vibrations modérées au niveau de l'unité de traitement alluvionnaire mais impact très localisé. L'éloignement des zones de travaux par rapport aux habitations les plus proches (> 8 km) permet d'avoir un impact nul.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront limitées aux seules zones nécessitant cet éclairage et par l'utilisation de lampes à puissance adaptée.</p> <p>Notons qu'il n'y a aucune intervisibilité entre les zones de tranchées et les habitations les plus proches, l'impact est donc nul sur les populations locales.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emission de gaz d'échappement au niveau des moteurs thermiques à gazole ou essence (4x4, pelles hydrauliques, quad, motopompe). Matériel aux normes UE.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Cf. ci-dessous.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Rejet d'eau chargé de particules minérales naturelles (argiles, silts et sables) confiné dans les tranchées.</p> <p>Décantation et recyclage des eaux chargées en circuit fermé dans les tranchées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets engendrés par les travaux seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets Industriels Spéciaux (DIS) : filtres, huiles usagées, chiffons souillés, graisse, piles, batterie... évacués vers un centre agréé sur le littoral (ENDEL). - Déchets non dangereux : Ordures Ménagères sur le camp (OM), Déchet d'Emballage Non Dangereux (DEND) : cartons, plastiques, Déchets Banals des Entreprises (DBE) : ferrailles...

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possibilité de découverte fortuite de vestiges archéologiques lors de l'ouverture du layon et/ou des tranchées. En cas de découverte, la DAC sera immédiatement informée. Impact limité sur le paysage puisque les tranchées sont implantées dans une zone dégradée par l'orpaillage historique et clandestin.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Stockage des produits (carburants, huiles, etc) au camp de base dans des cuves sur rétention.
- Évacuation des déchets dangereux (filtres, huiles usagées, etc) vers une filière adaptée (ENDEL Kourou).
- Aucun prélèvement d'eau dans les cours d'eau naturels. Recyclage systématique des eaux de traitement en circuit fermé.
- Réutilisation des pistes existantes et création de 4 980 m de layon en évitant l'abattage de gros arbres.
- Déforestation limitée aux seuls besoins (3 485 m de layon et 514 m de tranchées).
- Tranchées situées dans une zone déjà impactée par l'orpaillage historique et clandestin.
- Prévention immédiate des services de la DAC en cas de découvertes archéologiques.
- Entretien régulier des engins de chantier et véhicules légers.
- Eclairage adapté et raisonné sur le site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les tranchées seront à l'origine d'un impact réduit sur l'environnement et les mesures mises en place paraissent suffisantes :

- Les tranchées sont situées dans une zone dégradée par l'orpaillage historique et clandestin.
- La campagne est réalisée en minimisant au maximum les impacts sur l'environnement (accès et camp existants, peu de surface déforestée, peu de prélèvement dans le milieu naturel, traitement des déchets...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Matoury

le, 18/04/2019

Signature


Nicolas OSTORERO

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus